

# Burkini : c'est l'islamo-collabo Tuot qui a signé la trahison du Conseil d'Etat !



A l'heure où la France entière est sous l'indignation du verdict du Conseil d'Etat, qui vient, pour la plus grande joie des musulmans du CCIF et des associations collabos comme la LDH, d'annuler l'arrêté anti-burkini de Villeneuve-Loubet, sous le prétexte que le trouble à l'ordre public n'était pas établi, il est intéressant de regarder quel est le genre de loustic qui siège dans ce machin.

Si on regarde la signature de l'arrêté scélérat, on voit la signature du nommé Thierry Tuot.

ORDONNE :

Article 1<sup>er</sup> : L'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Nice en date du 22 août 2016 est annulée.

Article 2 : L'exécution de l'article 4.3 de l'arrêté du maire de Villeneuve-Loubet en date du 5 août 2016 est suspendue.

Article 3 : Les conclusions de la commune de Villeneuve-Loubet et celles de la Ligue des droits de l'homme, de M. Lavisse, de M. Rossi, et de l'Association de défense des droits de l'homme Collectif contre l'islamophobie en France tendant à l'application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 4. La présente ordonnance sera notifiée à la Ligue des droits de l'homme, à M. Lavisse, à M. Rossi, à l'Association de défense des droits de l'homme Collectif contre l'islamophobie en France, à la commune de Villeneuve-Loubet et au ministre de l'intérieur.

Fait à Paris, le 26 août 2016

Signé : Bernard Stirn

Signé : Thierry Tuot

Signé : Jacques-Henri Stahl

Qui est ce personnage ? C'est ce conseiller d'Etat, qui avait rendu au Premier ministre de l'époque, le sinistre Ayrault, un travail qui aurait dû valoir à cet homme d'être radié immédiatement de cette instance (voir ci-dessous l'article de Manuel Gomez). En effet, comment concilier de telles fonctions, qui réclament une neutralité politique de la part de ceux qui l'occupent, avec un engagement aussi marqué du côté de l'immigrationnisme, de l'islamisation de la France, du tiers-mondisme ? Comment peut-on militer aussi ouvertement pour le Grand Remplacement, pour la préférence étrangère, et continuer à siéger au Conseil d'Etat, si ce n'est pour dévoyer de manière politicienne, au service des socialistes, cette instance ?

Dans son monstrueux rapport, Tuot proposait, entre autres, de retirer à l'Etat tout contrôle sur l'immigration (ce qui se met en place avec la circulaire Cazeneuve-Cosse de début août, ne faisant plus la différence entre immigration clandestine et régulière). Il niait la spécificité de la question musulmane en France, contestait la nécessaire adhésion aux valeurs nationales, exigeait la naturalisation immédiate de tous les étrangers, pour mieux les intégrer, et réclamait encore davantage de fric pour les quartiers et les associations parasites.

Marcus Graven nous faisait remarquer quelques perles du fameux

« rapport Tuot ».

*« considérant l'islam comme une religion paisible et respectable, on incitera peu à peu les jeunes en mal d'identité à trouver ailleurs, inch Allah, de quoi marquer leur rage. Si elle se portait dans l'arène politique, elle y serait mieux employée. Réfléchissons à subordonner les concours publics ou partis, syndicats, et associations, aux adhésions venues des quartiers ! »*

<http://ripostelaique.com/islam-lepreuve-francaise-quand-elisabeth-schemla-femme-de-gauche-accuse-jospin.html>

Dans un autre article publié par notre site, Jean Pavée reprochait au Conseiller d'Etat de spolier la nationalité française.

<http://ripostelaique.com/angela-merkel-refuse-le-principe-de-la-double-nationalite-alors-que-tuot-spolie-la-nationalite-francaise.html>

C'est donc ce militant politique, qui est président-adjoint de la section de l'Intérieur, qui a signé cet arrêté, qui correspond totalement à l'idéologie de ce gouvernement. Les dés étaient donc totalement pipés d'avance, surtout quand on voit également la signature d'un autre personnage douteux, le nommé Bernard Stirn, qui s'était illustré en violant les lois de la République, pour le plus grand bonheur de Manuel Valls, réussissant à faire interdire, deux heures après un arrêté favorable du Tribunal administratif, un spectacle de Dieudonné à Nantes.



*Bernard Stirn, le deuxième signataire de l'arrêté scélérat du Conseil d'Etat.*

L'affaire avait donc été bien montée. Les islamistes du CFCM demandent, la veille, à être reçus de toute urgence par Bernard Cazeneuve, qui accourt, servile, coudes au corps. Deux ministres, Belkacem et Touraine, protestent contre les arrêtés. Les féministes, derrière l'ineffable de Haas, défendent le burkini, ainsi que les trotskites de NPA, qui organisent – sans autorisation – une manifestation de plage. Tous les journaliers montent au créneau, la journée entière, contre les maires concernés. Et le Conseil d'Etat, sur recommandation du gouvernement (qu'on arrête de nous faire le coup de l'indépendance depuis l'arrêté de Nantes) met le pire juge islamo-collabo qui soit, Thierry Tuot, adversaire déclaré de toute idée de Nation, de Laïcité et d'assimilation, militant de la cause musulmane et de la préférence étrangère, pour rendre un verdict cousu de fil blanc. Imposteurs !



*Jacques-Henri Stahl, le troisième signataire de l'arrêté scélérat...*

Au-delà de cette question, cette décision confirme la nécessité de se débarrasser au plus vite, comme le suggérait Eric Zemmour dans son livre « Le suicide français » de ces instances parasites qui, tel le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel, confisquent le pouvoir du politique au profit de juges idéologues dépourvus de la moindre légitimité politique.

Du balai, les Tuot et tous ces ennemis de la France, assez de la dictature des juges, vive le pouvoir des seuls politiques, sous le contrôle du peuple !

**Paul Le Poulpe**

## **Immigration et grand remplacement : Le monstrueux rapport du conseiller d'Etat Tuot**

Le rapport commandé à Thierry TUOT (conseiller d'état) sous le titre : « *La grande nation pour une société inclusive* » a été remis au premier ministre le 11 février 2013 et a été diffusé par Matignon le plus discrètement possible.

Un conseiller d'état se doit de respecter le devoir de neutralité et de réserve incombant à tout fonctionnaire et

Thierry Tuot reconnaît que son rapport est loin d'être conforme à ce devoir, qu'il est même manifestement engagé mais qu'il le justifie par le droit de rêver...sans doute à une France multiraciale exclusivement.

L'on en comprend parfaitement la pudeur, ou plutôt la précaution, dont le gouvernement a fait preuve quand on le lit avec attention.

**Thierry Tuot propose de retirer à l'Etat tout contrôle sur l'immigration et l'intégration des étrangers, rien que ça, et il n'hésite pas dans son délire névrosé de conseiller tout bonnement de confier ce contrôle exclusivement aux associations communautaires.**

L'Etat se réservant uniquement le droit et le devoir de subventionner largement les dites associations avec l'argent public, c'est-à-dire le nôtre bien sûr.

Quel esprit demeuré peut proposer de confier à des associations telles que MRAP, LICRA, SOS Racisme ou France Terre d'Asile, le soin d'organiser, et surtout de réguler, le flux migratoire vers la France ? Une aberration.

Examinons d'abord les généralités de ce rapport Tuot qui donnent le ton à tout le reste. Des extraits évidemment puisqu'il se lit sur 97 pages et autant de « perles » qui dénotent une méconnaissance totale du danger communautaire qu'il ne peut qu'amplifier et aggraver dangereusement :

**1) La question musulmane est une invention de ceux qui la posent et non une réalité.** Elle ne cesse d'enfler et de soucier (sic) jusqu'à polluer le débat public.

*\*La république les appelle (les émigrés bien entendu).*

**2) Il existe des problèmes plus urgents que la délinquance des jeunes.**

*« Les vieux sont devenus une urgence sociale. Il ne faut donc*

*pas tout focaliser sur les jeunes délinquants !*

### **3) L'adhésion aux valeurs nationales est dépassée.**

*Quel anachronisme que de vouloir absolument obtenir l'intégration des jeunes d'origine étrangère par l'apprentissage du patriotisme! « Droits et devoirs ! Citoyenneté ! Histoire ! Œuvre ! Civilisation française ! Patrie ! Identité ! France ! etc. Dans quel monde faut-il vivre pour croire un instant opérante la frénétique invocation du drapeau ? »*

### **4) L'égalité homme-femme se réglera d'elle-même.**

*« Aux pourfendeurs effarouchés du statut qu'il pense diminué de la femme en islam, rappelons que les églises avaient, il y a cinquante ans, une idée de la femme assez peu égalitaire. »*

### **5) Concentrer tous les moyens financiers du ministère de la Culture sur les quartiers "défavorisés".**

*Au point d'aboutir à cette recommandation étonnante : «Interdire par la loi et pour une période donnée la création de toute nouvelle institution culturelle ailleurs que dans les quartiers de la politique de la ville, sauf pour les formes d'expression culturelles elles-mêmes issues de ces quartiers.» (Donc le hip-hop, les rappeurs, et les textes culturels et patriotiques de leurs chansons à l'Opéra de Paris, à la Comédie française, etc.)*

***Et à présent les propositions de Thierry TUOT, actuellement à l'étude du gouvernement.***

***Naturalisation immédiate de tous les étrangers afin de mieux les intégrer.***

*Avec pour seule condition d'avoir suivi une scolarité en France. Mais également de tous les parents d'étrangers nés en France à la seule condition que ces dits parents y soient installés depuis plus de vingt ans.*

**Régularisation automatique de tous les clandestins** en mesure de prouver qu'ils vivent en France depuis plus de cinq ans (*comme ils sont clandestins, et donc non enregistrés, il leur suffira probablement soit d'une déclaration sur l'honneur, soit le témoignage de deux personnes...qu'ils n'auront aucune difficulté à trouver*).

Effectivement et grâce à ces dispositions judicieuses, l'intégration se fera d'autant plus facilement qu'il n'y aura très bientôt plus aucun Français de souche dans notre pays qui a pourtant connu de grandes vagues migratoires sans pour autant perdre son identité.

J'ose croire que notre Président de la République et son gouvernement, même s'ils ne brillent pas par leurs décisions s'éviteront des lendemains très désenchantés en négligeant de suivre ces recommandations délirantes. Car, dans le cas contraire, ce ne sont pas des manifestations pacifiques, comme celles occasionnées par le « mariage pour tous » qu'il aura à « réprimer » mais bien au contraire, quelques millions de « casseurs » qui, cette fois, ne viendront pas des « banlieues ».

**Manuel Gomez**

<http://ripostelaique.com/immigration-et-grand-remplacement-le-monstrueux-rapport-du-conseiller-detat-tuot.html>